

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 22 Octobre 1895

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 12 octobre 1895, M. le Ch<sup>er</sup> Edmond Turrel, ancien Avocat général près le Tribunal Supérieur, a été nommé Conseiller d'Etat honoraire.

Par Ordonnance Souveraine du 14 octobre 1895, M. Gaspard Lanza, carabinier, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Coloniale de Tunisie, qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de la Marine de la République Française.

## NOUVELLES LOCALES

Jeudi matin a eu lieu, à la Cathédrale, la messe du Saint-Esprit, pour la rentrée solennelle des tribunaux.

M. le président de Lattre, entouré de tous les membres du Tribunal supérieur, du Tribunal de justice de paix, du barreau, était présent, ainsi que M. le colonel de Sainte-Croix et les officiers des Gardes et des Carabiniers : MM. les Adjoints et les Membres de la Commission Communale, les Directeurs des diverses administrations de la Principauté, ayant à leur tête S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général.

M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco, rentré depuis peu de congé, n'avait pu, étant souffrant, assister à la cérémonie.

M<sup>re</sup> Ramin, curé, officiait.

A l'issue du service divin, les assistants se sont réunis dans la salle des audiences, où M. Mareschal, substitut, a prononcé le discours d'usage.

L'orateur avait pris pour sujet : l'Hypnotisme et la Suggestion en matière criminelle. Il développe, avec beaucoup d'érudition et en termes excellents, les appréciations diverses que l'on peut tirer de cet intéressant examen, signalant les avis opposés de l'école de la Salpêtrière et de celle de Nancy, concernant la responsabilité ou l'irresponsabilité des criminels.

Sans se prononcer catégoriquement en cette matière si sujette à controverses, M. Mareschal incline néanmoins en faveur de la responsabilité, admettant que la volonté doit être plus forte que la suggestion. Et, à ce propos, il en offre, en terminant, un grand exemple en la personne de notre bien-aimé Souverain et en celle de Madame la Princesse Alice, qui sont des modèles de volonté au triple point de vue du travail, du dévouement et de la charité.

Après ce discours, M. le Président de Lattre a déclaré ouverte la session judiciaire 1895-1896.

Depuis la semaine dernière, les concerts, à Monte Carlo, ont lieu dans la Salle de Théâtre.

Dimanche dernier, vers midi et demi, deux chevaux attelés au camion d'un sieur Jacques

Bruno, charretier au service de M. Henri Crovetto, partirent au grand galop au moment où le camionneur déchargeait des colis à la porte de l'hôtel de Paris.

L'attelage s'engageait à fond de train dans l'avenue des Spélugues et aurait pu, par suite de la pente rapide de cette avenue, causer de graves accidents, quand trois cochers de voitures de place : Pierre Barthélemy (n° 91), Barthélemy Dulbecco (n° 110) et Pierre Balocco (n° 50), qui se trouvaient à la station, s'élancèrent résolument à la tête des chevaux emportés, qu'ils réussirent à maîtriser.

Nos félicitations à ces courageux citoyens.

Jeudi dernier, le yacht à voiles *Bédouin*, appartenant à M. Boissaye qui le commande, est entré dans le port de Monaco, venant de Nice.

Ce bâtiment, qui a 4 hommes d'équipage et jauge 17 tonneaux, avait à bord 4 passagers.

Un cyclone s'est abattu, dans la nuit du 17 au 18 octobre, sur la Corse entière. Le village de Bocognano et ses environs ont été particulièrement dévastés. Des toitures sont enlevées, des arbres séculaires déracinés. La circulation des trains a été momentanément interrompue, enfin la récolte des châtaignes est à peu près perdue.

Nous avons eu à Monaco le faible contre-coup de ce cyclone. Un fort vent de nord-est a soufflé une partie de la nuit, mais sans faire heureusement d'autres dégâts que la chute de nombreuses olives.

## SPORT VÉLOCIPÉDIQUE MONÉGASQUE

Dimanche a eu lieu, sur la route de la Corniche, le championnat de vitesse organisé par le Sport Vélocipédique Monégasque.

En voici les résultats :

*Seniors* : 1<sup>er</sup>, Alphonse Viguiet, 2 kilomètres en 3' 31" ; 2<sup>e</sup>, Barriera ; 3<sup>e</sup>, Fontana.

*Juniors* : 1<sup>er</sup>, Trois-Etoiles, 2 kilomètres en 3' 31" ; 2<sup>e</sup>, Fontana ; 3<sup>e</sup>, Masino.

Vingt coureurs environ ont pris part aux courses qui ont donné une grande animation au village de la Turbie. Déjeuner à Laghet chez Contesso.

Des instructions viennent d'être données par M. André Lebon, ministre des postes et télégraphes de France, pour dédoubler à Paris l'expédition générale du soir, à dater du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Aux termes de ces instructions, une demi-heure après les heures respectives de l'unique levée actuelle précédant l'expédition générale par les courriers du soir, il sera effectué une nouvelle levée des boîtes des bureaux de Paris, au profit des correspondances à destination des localités desservies par l'intermédiaire des trains-poste partant des gares de la capitale après 8 h. 10 du soir, savoir pour ce qui concerne la ligne P.-L.-M. : Dijon, Châlon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Grenoble, Gap, Valence, Privas, Avignon, Montpellier, Bé-

ziers, Cette, Aix, Marseille, Toulon, Draguignan, Nice, Monaco, etc.

La surtaxe de 15 centimes, qui était exigée pour faire bénéficier les correspondances d'une levée exceptionnelle, subsistera pour les destinations desservies par les trains-poste partant avant 8 h. 10 m.

Elle pourra également être utilisée pour les autres destinations, dans les bureaux dans lesquels le délai accordé moyennant l'usage de cette surtaxe dépassait une demi-heure.

On sait enfin que cette surtaxe doit être abaissée à 5 centimes par un projet de loi que M. André Lebon a déposé avant les vacances sur le bureau de la Chambre.

Le Ministère des Travaux Publics de France se préoccupe en ce moment de faire supprimer la clause de non responsabilité inscrite sur les bulletins des voyageurs qui confient leurs bicyclettes aux Compagnies à titre de bagages.

Le Ministre se préoccupe également d'obtenir des Compagnies qu'elles aménagent une partie de leur matériel en vue du transport des machines cyclistes. Des fourgons qui peuvent recevoir trois rangs de bicyclettes superposées existent déjà à l'étranger, notamment en Angleterre.

Les Compagnies devront proposer des dispositions analogues pour leurs fourgons de bagages.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — Voici l'avant-programme des fêtes de Nice pour la saison d'hiver 1896 :

**FÊTES DU CARNAVAL.** — *Jeudi 6 février.* — A 8 h. et demie du soir, arrivée de S. M. Carnaval XXIV. — A 10 heures du soir, Bal-Promenade au Casino Municipal.

*Samedi 8 février.* — A 2 heures et à 8 heures du soir, fête de bienfaisance.

*Dimanche 9 février.* — A 2 heures et à 8 h. et demie du soir, défilé des Mascarades, fête de jour et de nuit dans l'avenue de la Gare.

*Jeudi 13 février.* — A 2 heures, Bataille de fleurs sur la promenade des Anglais, distribution de bannières. — A 11 heures du soir, grand Veglione au théâtre de l'Opéra, distribution de bannières.

*Dimanche 16 février.* — A 2 heures, grand Corso carnavalesque, Bataille de confetti. — A 11 heures du soir, grande Redoute orange et turquoise au Casino Municipal, distribution de bannières. Les costumes en lustrine ne seront pas reçus. Le loup noir sera admis.

*Lundi 17 février.* — A 2 heures, Bataille de fleurs sur la promenade des Anglais, distribution de bannières.

*Mardi 18 février.* — A 2 heures, grand Corso carnavalesque, Bataille de confetti. — A 3 heures, distribution des prix. — A 8 heures du soir, grand Feu d'artifice, grande Retraite aux flambeaux, Moccoletti, Carnaval brûlé en effigie. — A 11 heures du soir, deuxième grand Veglione au théâtre de l'Opéra, distribution de bannières.

*Prix :* 16,500 fr. aux grands Chars, 4,700 fr. aux petits Chars, 3,500 fr. aux Analcades, 5,900 fr. aux Groupes à pied, 5,400 fr. aux Masques isolés, 1,850 fr. aux Illuminations. Ces prix ne seront distribués que si le

Comité les juge mérités. Ses décisions sont sans recours. — Distribution de bannières d'honneur pour balcons et voitures les mieux décorés. Les Chars ne pourront dépasser les dimensions fixées par le Comité.

*Jeudi 5 mars.* — A 2 heures, Fête Infantine.

FÊTES DE LA MI-CARÊME. — *Jeudi 12 mars.* — A 2 heures, Bataille de fleurs sur la Promenade des Anglais, distribution de bannières. — A 10 heures du soir, grande Redute blanche au Casino Municipal, distribution de bannières.

*26 mars et jours suivants,* grandes Régates Internationales, organisées par le Club Nautique.

Autres fêtes en janvier, grandes Courses Internationales de Nice (Steeple chase).

*En mars,* grandes Courses au trot, Courses vélocipédiques, Exposition des Beaux-Arts, Tir-Club.

CLUB NAUTIQUE DE NICE. — *Avant-programme des Régates internationales de Nice,* 26 mars 1896 et jours suivants (Règlement, jauge, allégeances de l'Union des Yachts Français).

*Première journée, 26 mars.* — Grand Prix d'honneur (Course d'ensemble ouverte aux yachts de tout tonnage et de tout grément, inscrits pour les courses des journées suivantes.) Grand parcours; 3 prix: objets d'art, médailles. — Prix du Club Nautique de Nice, solitaires (Course sans allégeances ouverte aux yachts de tout tonnage et de tout grément, manœuvrés par un gentleman, membre d'une société nautique reconnue.) Petit parcours; 3 prix: objets d'art, médailles. — *Aviron* (Embarcations de la marine de guerre, yoles de yachts, bateaux de pêche, youyous à la godille.) Prix divers.

*Deuxième journée, 27 mars.* — Courses de séries: huitième série, yachts au-dessus de 40 ton.; septième série, yachts de 20 à 40 ton.; sixième série, yachts de 10 à 20 ton.; cinquième série, yachts de 5 à 10 ton. Grand parcours; pour chacune des séries, 3 prix: médailles, numéraire. — Course spéciale pour yachts jaugeant moins de 2 tonneaux, attachés à des ports autres que ceux de la Provence, et venus de leur port d'attache à bord d'un yacht-cruiser. Petit parcours; 3 prix: médailles, numéraire.

*Troisième journée, 28 mars.* — Course de croiseurs jaugeant plus de 20 tonneaux (yawls, ketchs et goélettes). Grand parcours; 3 prix: médailles, numéraire. — Courses de séries: quatrième série, yachts de 3 à 5 ton.; troisième série, yachts de 2 à 3 ton.; deuxième série, yachts de 1 à 2 ton.; première série, yachts au-dessous de 1 ton. Petit parcours; pour chacune des séries, 3 prix: médailles, numéraire.

*Quatrième journée, 29 mars.* — Course croisière de Monaco à Nice et retour: grande série, yachts au-dessus de 20 ton.; moyenne série, yachts de 3 à 20 ton.; petite série, yachts au-dessus de 3 ton. Pour chacune des séries, 3 prix: objets d'art ou de précision, médailles.

*Cinquième journée, 30 mars.* — Course de croiseurs jaugeant plus de 20 tonneaux (yawls, ketchs et goélettes). Grand parcours; 3 prix: médailles, numéraire. — Course spéciale pour yachts de moins de 1 tonneau, mesurant au plus 6 m. 50 de longueur totale. Petit parcours; 3 prix: médailles, numéraire.

*Sixième journée, 31 mars.* — Course spéciale pour yachts de plus de 5 tonneaux, construits en France, sur des plans français, manœuvrés par un équipage français ou de la nationalité à laquelle appartient le propriétaire. Grand parcours; 3 prix: médailles, numéraire. — Course de consolation pour tous yachts au-dessous de 5 tonneaux, ayant participé aux courses des journées précédentes, sans avoir remporté aucun prix en espèces. Petit parcours; 3 prix: médailles, numéraire.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La température est en très grande baisse à Paris. Nous jouissons — pour me servir du mot à la mode — d'un « beau froid sec » qui permet aux Parisiens d'aller à leurs affaires ou à leurs plaisirs par des rues sans boue. Ce qui permet aux dames de s'arrêter devant les expositions des magasins et de faire sans se croter leurs achats en vue de l'hiver. Mais chaque jour le thermomètre descend de plusieurs degrés et les gelées approchent. Aussi parle-t-on beaucoup des prochaines villégiatures dans le pays du

soleil. La côte d'azur aura bientôt des hôtes illustres. L'impératrice Eugénie et l'impératrice d'Autriche iront au Cap Martin, M. Gladstone à Saint-Raphaël, sir Edward Mallet à la Turbie où se rendra également le Czarewitch. Lord Salisbury, Ch. Gordon Bennett et M. Marinoni iront à Beaulieu; les grands-ducs de Russie à Monte Carlo.

On ne sait pas encore où hivernera S. M. la Reine d'Angleterre. On parle de Beaulieu; mais rien n'est décidé. Le Czar aurait l'intention d'aller rendre visite à son jeune frère à la Turbie, et le Président de la République française, qui doit aller à Nice, y aurait une entrevue avec lui. M. Félix Faure profiterait de son déplacement pour présenter ses hommages à S. M. la Reine Victoria.

×

Le climat du Midi attire de plus en plus le *high life* parisien, et des Parisiens de Paris, qui n'auraient pas voulu quitter les boulevards il y a dix ans, se décident à fixer sur le littoral de la Méditerranée leur principal établissement.

Depuis 1870, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, je rencontre fréquemment un Parisien très parisiennant qui, malgré ses soixante-quinze ans, est encore alerte et vigoureux: c'est Nadar père, qui est une des figures contemporaines. Il y a trente-cinq ans — je sortais alors du collège — Nadar, dont l'atelier était alors rue Saint-Lazare, en face de la gare, m'a fait ma photographie.

Il faisait alors ses débuts comme photographe et venait de publier le *Panthéon Nadar*, galerie des notabilités du temps, qui avait eu un grand succès. Nadar, avec sa veste rouge, ses moustaches couleur de flamme, flottant au vent ses allures de mousquetaire, son bon sourire, son esprit subtil, avait déjà une vogue très grande. Il faisait payer ses portraits cent francs et il fallait s'inscrire quinze jours d'avance pour obtenir une demi-heure de pose. Nadar gagnait beaucoup d'argent; mais, comme il avait la main toujours ouverte, il ne lui restait que fort peu de tout l'or qu'il maniait. Une expérience photographique qu'il fit en ballon lui donna le goût de l'aérostation; il étudia à fond la question et trouva la théorie du « plus lourd que l'air » qui paraît définitivement adoptée. Ses travaux aérostatiques lui coûtaient cher. Quand vint la guerre, il offrit ses ballons et l'argent qu'il possédait au gouvernement français. Depuis, avec le concours de son fils, il a continué la photographie et sa maison, dont son fils conserve la direction, est des plus fréquentées. Nadar serait le plus heureux des hommes si la santé de sa femme, qu'il adore, ne lui donnait des inquiétudes, surtout à l'approche de l'hiver.

Depuis quelques années, toutes les fois que je le rencontrais il me parlait du littoral méditerranéen et de la vie en hiver dans le beau pays du soleil.

— Où pourrais-je aller me disait-il ?

— Vous voulez vous reposer ?

— Non ! il faut que je travaille ! A Nice, il y a trop de photographes : à Beaulieu, il n'y en a pas, peut-être parce qu'il n'y a pas de place pour un objectif nourrissant son maître. A Monaco, il y a Numa Blanc qui a su conquérir une magnifique clientèle par son travail et son talent; à aucun prix je ne voudrais lui faire la moindre concurrence. Et pourtant quel rêve ! Vivre à Monaco toujours ; voilà ce qui rendrait la santé à ma pauvre femme !

Au commencement de la semaine dernière, je rencontrai Nadar ; il vint à moi et me dit : « Nous étions sur le point, ma femme et moi, d'aller à Biarritz ; mais nous voilà à la veille de partir pour Marseille : c'est plus près de Monaco que vous aimez tant. »

— On vous y verra !

— Assurément ; je ne vous dis pas adieu, mais : « Au revoir, à Monaco ».

— Cet hiver ; et « au revoir, à Paris » l'été prochain.

— Peut-être ! En tout cas, lorsque vous me rencontrerez à Marseille, vous reconnaîtrez bien vite combien j'ai l'assent !

×

La rentrée prochaine des Chambres et les discussions probables sur la question coloniale ont amené à Paris un grand nombre de hauts fonctionnaires de nos colonies.

J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Ballot, gouverneur du Dahomey, qui vient d'arriver, accompagné des deux fils du roi Toffa.

Ces princes noirs séjourneront deux mois à Paris, où une installation leur a été réservée avenue d'Iéna. Ce fait divers m'a d'autant plus intéressé que j'ai, depuis cinq ans, dans mon cabinet de travail, deux gravures publiées par *l'Illustration*, dont l'une représente le *Roi Toffa sur son lit de gala* et l'autre le *Roi Toffa rendant la justice*.

La première gravure montre le Souverain noir étendu sur un lit de parade, présent du gouvernement français. Il a le torse nu, les bras entourés de bracelets d'argent, la tête couverte d'une casquette d'officier supérieur de la marine. Au chevet, une belle esclave, presque nue, porte sur un plateau deux verres avec lesquels Sa Majesté prépare

elle-même un *cocktail*, boisson américaine qu'elle aime beaucoup.

Sur la seconde gravure, Toffa est accroupi sur ses talons. A sa droite, les justiciables attendent leur tour de passer devant lui. A côté de lui, un personnage vêtu de blanc : c'est M. Ballot, à cette époque résident de France.

×

Les fils du roi Toffa iront rendre visite à M. Félix Faure, qui, de cette façon, aura reçu cette année des princes de toutes les couleurs.

En ce moment, il cherche à rendre agréable autant que possible le séjour de Paris à S. M. Don Carlos de Portugal. Il avait organisé cette semaine en son honneur une chasse à Rambouillet. M. Félix Faure est grand chasseur et très adroit tireur. M. Delanbre, président du Conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest, avait eu la délicate attention de faire pavoiser la gare de départ et celle d'arrivée de drapeaux portugais mêlés à des drapeaux français. S. M. le roi de Portugal s'est montré très satisfait des prévenances qui lui ont été prodiguées.

Au tableau, 750 pièces, dont 13 chevreuils et 635 faisans, 250 pièces ont été abattues par le roi de Portugal.

×

Cette saison est celle des grands mariages : la liste allongerait démesurément cette lettre déjà longue. Je dois signaler cependant l'union prochaine du sâr Peladan, le mage Pilifère, avec la comtesse de Barde, jolie châtelaine du Périgord, qui apporte, dit-on, une dot de deux millions. Le sâr Peladan, qui fait une si belle fin, va cesser d'être original et de servir de thème aux plaisanteries de la petite presse. Il a déjà coupé sa longue chevelure, sur la demande de sa fiancée. O amour, quand tu nous tiens !...

×

Les théâtres annoncent pour la fin de ce mois et le commencement du mois prochain, d'innombrables premières représentations. Alexandre Dumas fils déclare qu'il ne sait pas encore quand il finira *La route de Thèbes*. Victorien Sardou vient de quitter sa villa de Marly-le-Roy et de prendre ses quartiers d'hiver à Paris. Depuis son retour, sa porte est assaillie chaque matin dès l'aurore — car le grand auteur dramatique est très matinal — par les directeurs en quête d'une bonne pièce, les acteurs, les actrices et les reporters. A neuf heures, Sardou ne reçoit plus personne et se met au travail. Que prépare-t-il en ce moment ? — C'est un secret que nous pourrions en partie divulguer ; mais l'indiscrétion nous déplaît. Tout ce que nous pouvons dire, sans trahir les confidences qui nous ont été faites par quelqu'un de bien renseigné, c'est que le maître met la dernière main à une pièce déjà jouée en Amérique ; il la remanie pour le théâtre du Gymnase, en changera le titre, le dénouement, en partie l'intrigue. Nous pourrions ajouter que les rares personnes qui ont connaissance du *scenarior* déclarent que la future pièce est un chef-d'œuvre ; ceci n'est pas une indiscrétion, tout le monde le prévoyant.

DANGEAU.

## CAUSERIE

### Les foudroyés

Nous n'en sommes pas, heureusement, en France au même point qu'en Amérique et, grâce aux précautions prises, il faut espérer que nous n'y arriverons jamais. Il serait désolant de voir dans nos villes, comme à New-York, de malheureux électriciens foudroyés et littéralement cuits, sur le réseau de fils électriques qui forme au-dessus de la ville un gril gigantesque, toujours prêt à brûler ceux qui le touchent.

Cependant il est arrivé assez d'accidents déjà, et les canalisations électriques ont pris assez d'importance dans les cités et dans les campagnes, pour engager à prendre officiellement toutes les précautions nécessaires. M. le ministre des travaux publics a demandé à l'Académie de médecine de rédiger une instruction exposant les soins à donner aux personnes blessées par le contact avec un conducteur électrique et, d'autre part, il a fait déterminer par la commission de distribution d'électricité fonctionnant au ministère, les mesures d'ordre technique à prendre contre les accidents.

S'inspirant de ces deux notes, M. le ministre des travaux publics a rédigé une circulaire qu'il a adressée aux préfets.

Les instructions du ministre sont surtout destinées aux ingénieurs des ponts et chaussées, qui sont chargés du contrôle des canalisations électriques sur les grandes routes. M. Dupuy-Dutemps demande avec raison, aux

préfets, d'en étendre la publicité aux municipalités, aux directeurs des usines électriques, aux médecins et aux pharmaciens des localités traversées par des canalisations électriques. Beaucoup de petites villes sont éclairées aujourd'hui à l'électricité. Il est bon que des précautions soient prises pour éviter les accidents et que des personnes compétentes soient aptes à donner les premiers soins en cas de foudroiement. De la promptitude dépend souvent la réussite.

Il n'y a rien à dire ici des instructions relatives aux précautions pour prévenir le public du danger des canalisations. Elles sont simples. Des affiches, portées sur les poteaux qui soutiennent les fils électriques, devront donner les indications nécessaires sur la nature, la puissance du courant et les soins à donner en cas d'accident. S'il y a plusieurs canalisations de natures différentes sur le même poteau, il faudra déterminer pour quelle sorte de courant les instructions seront données.

Mais la nature des secours à donner doit, au contraire, recevoir la plus grande publicité possible. Il faut qu'en cas d'accident le premier passant venu soit en état de porter les premiers soins. C'est une éducation à faire, utile à la fois à celui qui porte secours et à la victime secourue.

Lorsqu'un malheureux est atteint par un contact électrique, deux cas peuvent se présenter. La victime touche encore au conducteur ou elle en est séparée.

Si le courant est alternatif ou redressé — et l'affiche voisine doit donner ce renseignement — on pourra couper le fil de chaque côté du foudroyé. Mais il faudra bien se garder d'agir de même si le courant est continu. On recevrait, en coupant le fil, une décharge qui pourrait vous foudroyer vous-même. Dans ce cas, il faut s'envelopper les mains d'étoffes de laine, drap ou flanelle, les plus épaisses possibles et très sèches, et tirer vivement à soi la victime.

Lorsque la personne atteinte est dégagée des conducteurs électriques, il faudra la transporter dans un local bien aéré, garder auprès d'elle le moins de monde possible pour ne pas gêner la circulation de l'air, et même si elle présente toutes les apparences de la mort, il faudra commencer le traitement pour la ramener à la vie. Pour cela on desserrera les vêtements, on s'efforcera de rétablir la respiration et la circulation du sang. Le tronc sera fouetté avec des serviettes mouillées, on jettera de l'eau froide sur la figure, on fera respirer de l'ammoniaque ou du vinaigre.

Mais, direz-vous, c'est exactement ce qu'on fait quand une personne est noyée. Mais certainement, c'est la même chose, et l'Académie de médecine, en recommandant ce traitement au ministre, a rendu un éclatant hommage à deux savants français, aux travaux desquels cette méthode est due.

L'un, M. le docteur d'Arsonval, successeur de Brown-Séquard au collège de France et à l'Institut, a montré que, dans le foudroiement, la mort n'était le plus souvent qu'apparente et qu'en rétablissant la respiration on rendait la vie au moribond.

L'autre, M. le docteur Laborde, a inventé le procédé de traction rythmée de la langue qui a déjà sauvé tant de gens réputés perdus. Quand un noyé, un foudroyé, même un enfant qui vient de naître, sont en danger de mort faute de respiration, saisissez la langue avec la main, tirez-la dehors et rentrez-la dans la bouche, d'un mouvement régulier, et vous verrez le patient revenir à la santé, même après l'avoir cru irrémédiablement condamné.

La circulaire de M. Dupuy-Dutemps consacre ce précepte et cette méthode. Il faudrait qu'elle fût affichée partout, car ce n'est pas seulement par l'électricité des machines qu'on est foudroyé. Le tonnerre fait aussi ses victimes. Partout devrait être inscrite la courte, lumineuse et précise vérité mise au jour par M. d'Arsonval : *Un foudroyé doit être traité comme un noyé.*

(Petit Marseillais)

FÉLIX LAURENT.

## FAITS DIVERS

TANANARIVE. — Tananarive qui vient d'être occupée par l'armée française, est située à environ 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle contient environ 20,000 maisons ou huttes et plus de 100,000 habitants. Les maisons sont pour la plupart en bois, briques cuites

ou soleil et roseaux ; elles s'échelonnent les unes au-dessus des autres sur les pentes abruptes des collines sur lesquelles se développe la ville. Le palais de la reine Ranavalo Manjaka est bâti sur un énorme rocher à pic, d'où l'on précipitait autrefois les gens accusés de sorcellerie et les chrétiens ; il domine tous les autres édifices et comprend dans son enceinte diverses maisons, dont une en pierre, le Manjaka-Miadana, et les autres en bois.

Il y a à Tananarive treize temples protestants et seulement quatre églises catholiques. Tananarive ne peut en rien être comparée aux capitales européennes. Elle ne diffère des autres villes malgaches que par son étendue ; elle est bâtie sur une colline et a pris son nom sous le règne de Dianamponine, du nombre de cases qu'elle était supposée contenir à cette époque. « Tanan » signifie « village » et « arive mille », mots que l'on fait précéder dans la transcription de la particule « any » là. Antananarive, ou les milles villages, est donc le véritable nom de cette ville.

Tananarive est entourée de palissades et de fossés ; ces fortifications sont si peu importantes que la moindre pièce de campagne les aurait bientôt détruites. Elles pourraient tout au plus, préserver la ville d'un coup de main tenté par des hommes, qui ne seraient armés que de sagayes. Les rues de la ville sont étroites et les maisons rapprochées ne sont aucunement alignées. Les places sont grandes, mais sans ornement.

La place d'Androhobo, où se tiennent les kabars et les foires, occupe à peu près le centre de la ville ; c'est sur cette place que s'élève le palais de la Résidence française.

Dans les rues et ruelles de Tananarive, on circule généralement à pied. De temps en temps, on rencontre des Européens ou des Hovas des deux sexes des classes nobles portés en filanzane, et plus rarement encore un missionnaire français ou anglais, ou un Hova riche, suivant les rues à cheval.

A une vingtaine de kilomètres, on trouve la ville d'Ambohimanza, l'une des « douze cités sacrées », et la plus sainte de toutes. Elle est bâtie sur une roche isolée, au pied de laquelle sourdent des eaux thermales fréquentes. Chaque année, la cour y établit sa résidence pour une courte période pendant laquelle les affaires de l'Etat restent suspendues ; ce temps est consacré aux fêtes, aux sacrifices, aux invocations.

Une route carrossable de 32 kilomètres conduit de Tananarive à Mantasoa, où Laborde avait fondé un groupe d'établissements industriels. Un vaste jardin d'acclimatation entourait les usines.

Ambohimanga, ajoute M. Louis Henrique, dans *les Colonies françaises illustrées*, la ville sainte renferme la sépulture des anciens rois hovas. C'est là que le souverain a coutume de se rendre solennellement lors de son avènement, pour rendre hommage à ses ancêtres, et leur paye le hatina, tribut d'une piastre, comme il l'a déjà fait, dans la cour intérieure de Tananarive, auprès des tombeaux de Radama I<sup>er</sup> et de Rasohérina.

LE NOUVEAU PONT SUR LE DANUBE. — Parmi les pays qui progressent en dépit de la crise persistante dont souffre l'ancien continent, il faut citer en première ligne la Roumanie, qui, par sa situation géographique, la fertilité du sol et le bon marché de la main-d'œuvre, a pu développer depuis quelques années son commerce d'exportation dans des proportions surprenantes. En effet, l'examen du commerce international des céréales indique la Roumanie comme l'un des pays agricoles les plus favorisés : son exportation, qui représentait 83 millions de francs en 1860, a atteint, l'an dernier, une valeur de 240 millions. Tandis que la Roumanie exporte annuellement 90 kilogr. par habitant, ce chiffre descend à 74 kilogr. pour les Etats-Unis et à 50 kilogr. pour la Russie, que l'on sait être les grands exportateurs de céréales.

Pour favoriser l'essor de la production agricole indigène, le gouvernement roumain n'a pas reculé devant des sacrifices considérables : il a décidé en 1884 la construction d'immenses magasins généraux dans les ports de Braïla et de Galatz, situés tous deux sur la partie du Danube accessible aux bâtiments maritimes. Les bâtiments — dont l'industrie belge a fourni la charpente métallique — ont été terminés en 1891 ; munis des installations des plus perfectionnées, ils facilitent le mouvement d'exportation dans une mesure dont on se rendra compte lorsqu'on saura que les travaux exécutés permet-

tent d'économiser 5 francs sur les fr. 7,40 qui grevaient jusqu'ici une tonne de céréales pendant son passage des wagons à bord du navire d'exportation.

Toutefois, un grand obstacle s'opposait encore pendant de longues périodes au développement du commerce maritime de la Roumanie, qui jusqu'aujourd'hui, n'ayant accès à la mer que par le Danube ; les glaces venaient interrompre durant l'hiver l'exportation toujours plus considérable du pays.

On résolut donc, dès 1885, de relier le réseau roumain au port de Constantza, de manière à communiquer directement avec la mer Noire. Il fallait pour cela jeter un pont sur le Danube, et ce, dans des conditions très défavorables ; en effet, la situation de cet ouvrage d'art est imposée par celle de la ligne de Cernavoda à Constantza, déjà construite sous la dénomination turque en Dabroudja. Or à l'endroit où aboutit la voie ferrée, le Danube est composé de deux bras : le Danube proprement dit, et la Borcea, séparés par une plaine submersive, large de 12 kilomètres.

Le bras principal du fleuve présente, aux eaux ordinaires, une largeur de 620 mètres et une profondeur moyenne de 10 mètres. Les grandes eaux montent à 7 mètres au-dessus de l'étiage et submergent toute la plaine, jusqu'à la Borcea ; le volume des eaux, sur cette étendue, peut être évalué à 26,000 mètres cubes.

Un concours international n'ayant pas produit de projet satisfaisant, la direction générale des chemins de fer roumains, en la personne du directeur de son service des ponts, fut chargée d'étudier la question et de présenter des propositions. Celles-ci furent accueillies, et jeudi, a eu lieu l'inauguration solennelle du gigantesque travail qui supprime désormais, l'intermittence, si fâcheuse, des transports par voie d'eau.

Quelques détails donneront une idée de cet ouvrage de Titans :

L'importance de la navigation sur le Danube a imposé une hauteur libre de 30 mètres au-dessus des grandes eaux, et la mobilité du chenal a imposé l'obligation de ménager cette hauteur libre sur toute la largeur du fleuve. Les quatre ouvertures latérales ont 140 mètres, et l'ouverture centrale présente 190 mètres de large.

Toute la superstructure de l'ouvrage est en acier doux, présentant une résistance de 42-48 kilogrammes par millimètre carré. Pour déterminer les efforts maxima on a pris pour base un train de trois locomotives, avec tenders du type le plus lourd, et un nombre indéterminé de wagons. — Il a fallu tenir compte aussi des efforts du vent, sur cet ouvrage élancé et hardi et se livrer à un travail de contreventement considérable.

Les fondations ont été commencées à 28 m. 50 au-dessous de l'étiage, soit à 30 mètres sous les eaux ordinaires ; les piles sont ainsi enterrées de 18 à 22 mètres dans le sol.

Outre le pont sur le bras principal, il a fallu construire un autre pont sur la Borcea et exécuter la voie reliant ces deux ouvrages, sur de hauts remblais perreyés, interrompus à leur partie centrale et terminés à leurs deux extrémités par des viaducs de décharges, ayant une longueur totale de 3 kilomètres.

L'ensemble des travaux a coûté 34 millions de francs.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat.  
Villa de Millo, à la Condamine

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistrée, monsieur Philippe LÉOTARDI, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat à Monaco, s'est rendu adjudicataire des premier et deuxième étages d'une maison située à Monaco, quartier de la Rousse, portée au cadastre de la Principauté sous le n<sup>o</sup> 149 de la section E, et confinant : au midi, l'ancienne route de Monaco à Menton ; au couchant, la propriété Bosio ; à l'est, la propriété Auréglià ; et au nord, la propriété Léotardi, dont la vente a été poursuivie par monsieur Auguste Croco, ayant agi comme syndic de l'union des

créanciers de la faillite de monsieur Joseph MAROCCO, demeurant et domicilié à Monaco.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de sept mille cinquante francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal supérieur, le six avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, vol. 46, n° 13, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal supérieur.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2022 du Code civil, aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Pour extrait : Suffren REYMOND.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, 2.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, monsieur Prosper LAJOUX, négociant en vins, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, a acquis de monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWILL, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWILL, son épouse, demeurant ensemble au château d'Ermenonville (Oise) pour lesquels domicile est élu en la même étude, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard du Nord, d'une superficie de trois cent cinquante-neuf mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 156 p. de la section D, et confrontant : au nord sur une longueur de vingt huit mètres au boulevard du Nord, au levant à un escalier donnant accès à l'Impasse de la Fontaine, au couchant à madame la princesse Radziwill, au midi à la Société des Bains de Mer.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trente mille cinq cent quinze francs.

Une expédition du contrat de vente transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt et un octobre mil huit cent quatre-vingt, vol. 47, n° 18, a été déposée au Greffe du Tribunal supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur, à Monaco,  
2, rue du Tribunal, 2

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, monsieur le Chevalier Eugène-Louis-Désiré DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, a acquis de : 1<sup>o</sup> madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant, demeurant ensemble à Monaco ; 2<sup>o</sup> madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable, demeurant ensemble à Monaco ; 3<sup>o</sup> monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, agent maritime ; 4<sup>o</sup> et monsieur Hector DE ANGELIS, régent du Vice-Consulat d'Italie, à Monaco, ces deux derniers demeurant aussi à Monaco, pour lesquels domicile est élu en la même étude, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Condamine, ayant huit mètres quatre-vingt-douze centimètres de façade ; au midi, sur la rue de Millo, et une superficie de cent

quarante-neuf mètres carrés, portée au plan cadastral sous le numéro 325 p. de la section B, confinant : au midi, la rue de Millo ; au nord, monsieur Devessi ; au levant, à monsieur le Chevalier de Millo ; et au couchant à la propriété des hoirs de Angelis.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatorze mille neuf cents francs.

Une expédition du contrat de vente transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 47, numéro 17, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Pour extrait :  
Signé, L. VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers du sieur Etienne Caraveo, boulanger à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoirs, le vingt-huit octobre courant, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite Rizza, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, le vingt-huit octobre courant, jour de lundi, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 16 octobre 1895.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le lundi vingt-huit octobre courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Gindre, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles en très bon état, consistant en : table de salle à manger, servante et chaises en chêne, lits complets en bois et en fer, fauteuils, bureau, bahut, pendule Louis XIV, tables diverses, chaises capitonnées, chaises diverses, machine à coudre, portemanteaux en chêne, divers bibelots, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le mardi vingt-neuf octobre courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Gindre, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers consistant en : lits en bois et fer, commode, armoire, buffet, canapé, fauteuils, chaises, pendules, candélabres, glaces, guéridons, divers bibelots, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, et 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 20 octobre 1895

CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	sable.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Jeune-Pierre, fr., c. Fabre,	id.
NICE, yacht à voiles, Bédouin, fr., c. Boissaye,	passagers.

Départs du 14 au 20 octobre

NICE, yacht à voiles, Bédouin, fr., c. Boissaye,	passagers.
CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	sur lest.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	id.

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

**AMEUBLEMENT FRANÇAIS**

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

**APPAREILS A GAZ**

**MAISON SCAGLIA**

7, Rue de la Turbie, Condamine

FOURNEAUX à GAZ et APPAREILS pour ÉCLAIRAGE et CHAUFFAGE

VENTE et LOCATION à des PRIX TRÈS MODÉRÉS

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,  
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS  
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

Imprimerie de Monaco — 1895

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	14	764.1	763.8	763.2	763.1	763.1	22.2	21.3	22.3	21.2				20.5	59
15	763.8	763.2	763.2	763.2	763.7	21.1	22.7	22.5	21.1	20.2	63	id.	Beau, nuageux, pluie		
16	762.2	760.9	759.1	758.2	757.7	21.5	23.4	22.2	21.2	20.3	58	S E faible	Couvert		
17	754.2	753.8	753.2	754.1	757.5	22.7	24.6	22.5	20.2	19.2	54	S E fort	Beau, nuageux		
18	763.8	764.2	763.2	763.2	762.5	17.8	19.1	17.3	15.1	14.5	49	id.	Beau		
19	760.7	760.9	760.3	760.1	760.1	16.5	17.7	16.5	14.9	14.2	57	id.	Couvert		
20	759.1	759.2	757.9	758.2	758.2	16.2	17.5	17.2	14.9	14.3	52	S O faible	Beau		
DATES		14	15	16	17	18	19	20							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	25.1	22.8	23.9	24.8	19.1	18.2	17.5						
		Minima	19.2	18.6	19.2	17.2	13.8	13.9	13.2						
											Pluie tombée : 58 <sup>mm</sup>				